

Image not found or type unknown



Droit branchement pour assainissement

Par **rehad**, le **17/03/2019** à **07:46**

Bonjour,rnrnrnJe possède un grand terrain sur lequel j'ai fait construire ma maison en 2007, j'ai partagé ce terrain en 2016 et donné la moitié à ma fille qui a fait sa maison également, le maire du village par l'intermédiaire du trésor demande à ma fille une somme conséquente pour être raccordé sur mon tout à l'égouts est ce normal.rnrnMerci pour votre conseilrnrnREHAD